

## Le saviez-vous ?

Les déchets d'un ménage représentent une part importante de son **empreinte carbone**.

Environ **35%** de ce qu'on jette à la poubelle grise répond aux consignes de tri !

C'est donc autant de matière qui sera brûlée et perdue, au lieu d'être **recyclée et réutilisée** dans une nouvelle vie. Ainsi, rien qu'en appliquant les consignes de tri on peut réduire son empreinte carbone.

L'empreinte carbone correspond à **tout ce que nous faisons au quotidien qui a un impact sur l'environnement** Nos déchets bien-sûr, mais également les transports qu'on utilise, notre alimentation ou l'énergie qu'on consomme dans son logement.

La première étape avant d'agir pour réduire son empreinte carbone, **c'est d'en avoir conscience**. Pour cela, des sites [permettent de calculer son bilan carbone](#), selon ses habitudes de consommation.